



AGENDA

ANNUAIRE

REVUE DE PRESSE

FABRIQUE DE L'UIMM

La newsletter de l'UIMM Côte-d'Or - 03/02/2022

A LA UNE

“ Les 15 propositions de l'UIMM pour le quinquennat 2022-2027 ”

Pour **faire de la réindustrialisation une réalité** et ainsi permettre aux Françaises et aux Français de disposer d'atouts pour se projeter pleinement vers l'avenir, l'UIMM nationale soumet aux candidats à l'élection présidentielle **15 propositions autour de 3 priorités :**

- **Refonder le modèle social** pour le rendre plus efficace et compatible avec l'exigence de compétitivité,
- **Améliorer la performance de notre système éducatif et de formation** pour être à la hauteur de la bataille internationale des compétences,
- **Faciliter les mutations du travail** pour répondre aux attentes des futures générations et préserver l'emploi.



» **Plus d'infos**

NOS ACTUS



Dans le cadre de la crise sanitaire, certains adhérents nous ont consultés concernant les **modalités de déplacement à l'étranger de salariés dans le cadre de leur emploi.**

Nous vous rappelons que **nous disposons d'un service international composé d'experts.** Si vous avez des difficultés, n'hésitez pas à contacter **Véronique Guillon**, Déléguée Générale, ou les Juristes **Julie Paillot**, **Charlène Guyard-Tomadini** et **Manon Bernet**.



“ Notre offre d'accompagnement des dirigeants évolue ”

Plus que jamais votre rôle doit évoluer d'une posture opérationnelle à une **posture de dirigeant stratégique-visionnaire**. Il vous faut prendre du recul et analyser votre entreprise pour **embarquer votre organisation vers les marchés et les métiers de demain**.

Notre offre d'accompagnement évolue, du diagnostic au plan d'action, en collectif ou en individuel, **abordez toutes les thématiques du dirigeant de demain** !

Prochaines ouvertures de sessions :

- 360° du dirigeant le 9 mars
- Masterclass Leadership et Management des Hommes le 10 mars



» **Plus d'infos**



“ Taxe d'apprentissage : soutenez la formation de vos futurs professionnels avec AJIR Bourgogne ”



Depuis 2020, le fléchage direct de votre taxe d'apprentissage n'étant plus possible vers nos Pôles Formation, les UIMM territoriales de la Région Bourgogne se sont associées pour créer l'association AJIR Bourgogne (**Association Jeunes Industrie Région**), un **organisme collecteur de la Taxe d'Apprentissage pour soutenir l'industrie locale, ses emplois, ses formations, et l'apprentissage.**

Plus que jamais, nous sommes mobilisés pour continuer à servir l'attractivité de l'industrie dans cette période de crise sanitaire : ateliers, job dating, visites d'entreprises...

Téléchargez la promesse d'affectation volontaire de votre taxe d'apprentissage pour nous soutenir !

» **Plus d'infos**



“ Accompagnement à la VAE ”

Grâce à la **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**, vos salariés peuvent franchir de nouvelles étapes dans leur parcours professionnel.

Défi 2 Conseil accompagne maintenant les salariés dans l'obtention d'un CQPM par la VAE, de la constitution du dossier jusqu'au passage du CQPM.

Un flyer vous est mis à disposition afin que vous puissiez le diffuser à vos collaborateurs, [cliquez ici pour le télécharger](#).



» [Plus d'infos](#)

“ Formations APRODEM ”



Le Pôle formation UIMM Bourgogne 21-71 déploie, dans le cadre du **dispositif APRODEM**, des formations financées d'une journée sur les principaux thèmes de l'hygiène et de la sécurité. Afin de répondre au plus juste à vos besoins, nous aimerions **connaître quelles formations suscitent votre intérêt parmi celles proposées**. Pour cela, merci de bien vouloir répondre au questionnaire ci-dessous.

» [Répondre au questionnaire](#)

Twitter



Suivez-nous !

LinkedIn



Facebook



UIMM 21

Maison des Entreprises - 6, allée André
Bourland BP 67007 - 21070 DIJON Cedex
Tél : 03 80 77 85 11 - Fax 03 80 77 85 01
Contact:
uimm21@maisondesentreprises.com
<https://www.uimm21.fr>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information, vous pouvez vous désinscrire en envoyant un mail à l'adresse : uimm21@maisondesentreprises.com
© UIMM 21

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés"). Pour l'exercer, adressez-vous à UIMM 21, Maison des Entreprises - 6, allée André Bourland BP 67007 - 21070 DIJON Cedex ou à uimm21@maisondesentreprises.com